

Les Principes pour une banque responsable

2024 Modèle de rapport et d'autoévaluation



En février 2021, BMO a signé les Principes pour une banque responsable des Nations Unies (ONU).

Les Principes pour une banque responsable établissent le cadre pour les services bancaires durables.

Notre engagement à l'égard de la durabilité fait partie intégrante de notre stratégie et est un élément essentiel de notre raison d'être. Dans le cadre de la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable, nous avons déterminé les impacts environnementaux, sociaux et économiques les plus importants de nos activités, de nos produits et de nos services sur nos parties prenantes et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Ce rapport constitue notre troisième modèle de rapport et d'autoévaluation sur les Principes. La mise en œuvre des Principes est en cours et nous vous fournirons chaque année un modèle de rapport et d'autoévaluation à jour.

Dans le présent rapport

Nous, notre, nos, Banque et *BMO* désignent Banque de Montréal et ses filiales.

Période visée par le rapport

Couvre l'exercice qui s'est terminé le 31 octobre 2023.

Données

Sauf indication contraire :

Les données sont en date du 31 octobre 2023.

Les données peuvent être arrondies.

Tous les montants sont en dollars canadiens.

Nos déclarations

Rapport annuel - [Rapport annuel aux actionnaires 2023, BMO Groupe financier](#)

Rapport climatique - [Rapport climatique 2023](#)

Index GRI - [Index GRI 2023](#)

Circulaire de sollicitation de procurations - [Circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2024](#)

SASB - [Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2023](#)

Rapport de durabilité - [Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2023](#)

Les rapports climatiques précédents mentionnés dans le présent document se trouvent dans la section Archives : [Rapports annuels de notre page Web Rapports](#).

¹ Ce rapport comprend ou désigne des divulgations volontaires sur des sujets liés à la durabilité et aux facteurs ESG, y compris les impacts, les risques et les occasions liés au climat, qui peuvent ne pas être et ne sont pas tenus d'être incorporés dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

PRINCIPE 1 : ALIGNEMENT		
Nous harmoniserons notre stratégie d'affaires avec les besoins des personnes et les objectifs de la société, tels qu'ils sont énoncés dans les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents, afin qu'elle y contribue.		
<p>1.1 Modèle d'affaires</p> <p>Décrivez le modèle d'affaires de votre banque, y compris les principaux segments de clientèle, les types de produits et de services offerts, ainsi que les principaux secteurs et types d'activités dans les principales régions où votre banque exerce ses activités ou offre des produits et services. Veuillez également quantifier les renseignements en indiquant, par exemple, la répartition du portefeuille de votre banque en fonction des régions et des segments, ou en indiquant le nombre de clients servis.</p>	<p>Fondé en 1817, BMO Groupe financier est un fournisseur de services financiers hautement diversifiés établi en Amérique du Nord dont l'actif total s'élevait à 1 290 milliards de dollars au 31 octobre 2023. Nous offrons une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des services de banque d'affaires. Nous servons 13 millions de clients au Canada et aux États-Unis, ainsi que dans certains marchés à l'échelle mondiale, par l'entremise de trois groupes d'exploitation intégrés : Services bancaires Particuliers et entreprises, BMO Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux. Nous offrons du financement aux clients qui exercent leurs activités dans divers secteurs, comme il est indiqué à la page 130 de notre Rapport annuel 2023.</p> <p>BMO continue de bâtir une banque numérique hautement performante et prête pour l'avenir qui repose sur un effectif mobilisé et une culture centrée sur la réussite. Nous nous efforçons de donner à nos clients les moyens d'améliorer leurs finances, de croître et d'innover, tout en investissant dans nos employés. Animés par notre raison d'être, nous établissons des liens de confiance avec nos collectivités et nos parties intéressées en étant portés par nos priorités stratégiques axées sur la croissance, soutenus par notre approche à l'égard de la durabilité et guidés par notre culture. BMO a une raison d'être bien ancrée. Nous tirons parti de notre position en tant que fournisseur de services financiers de premier plan pour permettre aux collectivités et à nos parties prenantes d'apporter des changements positifs et durables, parce que nous croyons que la réussite peut et doit être mutuelle. Nos engagements audacieux pour une économie florissante, un avenir durable et une société inclusive se reflètent dans notre réponse directe et active aux défis les plus pressants d'aujourd'hui.</p>	<p>Rapport de durabilité, Ce que nous sommes, page 6</p> <p>Rapport annuel, À propos de BMO, page 22</p> <p>Rapport annuel, Tableau 5 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle, page 130</p>

PRINCIPE 1 : ALIGNEMENT

1.2 Harmonisation de la stratégie

Dans sa stratégie d'entreprise, votre banque considère-t-elle la durabilité comme une priorité stratégique?

Oui Non

Veillez décrire la façon dont votre banque a harmonisé sa stratégie, ou prévoit l'harmoniser, avec les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

Dans ses priorités stratégiques ou dans ses politiques, votre banque parle-t-elle également de mettre en place l'un des cadres ou l'une des exigences réglementaires ci-dessous en matière de durabilité?

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail
- Pacte mondial des Nations Unies
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)
- Exigences réglementaires applicables en matière de déclaration sur l'évaluation des risques environnementaux, par exemple le risque climatique (veuillez préciser lesquelles) :
- Exigences réglementaires applicables en matière de déclaration sur l'évaluation des risques sociaux, par exemple l'esclavage moderne (veuillez préciser lesquelles) : Déclaration annuelle contre l'esclavage moderne et la traite des personnes
- Aucune de ces réponses

Notre engagement à l'égard de la durabilité fait partie intégrante de notre stratégie et est un élément essentiel de notre raison d'être. Nous déterminons les répercussions les plus importantes de nos activités, de nos produits et de nos services sur nos parties intéressées et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous prenons des mesures pour gérer nos activités conformément à nos objectifs de durabilité axés sur la gestion des risques et les occasions d'affaires, en tenant compte de notre incidence sur les collectivités, la société et les parties intéressées. Nous adoptons diverses pratiques en matière de développement durable et d'indices de référence qui nous permettent de saisir les occasions et de gérer les risques dans des domaines clés comme la finance durable, les changements climatiques, les droits de la personne et la diversité, l'équité et l'inclusion.

En 2021, conformément à notre stratégie de croissance durable, nous sommes devenus l'une des premières banques nord-américaines à avoir signé les Principes pour une banque responsable des Nations Unies, qui visent à accélérer le rythme des progrès vers la réalisation des ODD. Parmi les ODD, neuf d'entre eux sont les plus pertinents pour la réussite à long terme de notre entreprise, et nous pensons pouvoir avoir une incidence positive et durable en les menant à bien. Ces ODD et notre contribution à la réalisation de ceux-ci sont présentés à la page 12 de notre Rapport de durabilité 2023.

En appui aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, nous avons établi notre Ambition climatique, qui consiste à être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre. En octobre 2021, BMO est devenu signataire de l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA), organisée par les Nations Unies, et nous reconnaissons le rôle important que nous pouvons jouer, en tant qu'institution financière, pour catalyser la lutte contre les changements climatiques, financer une transition équitable vers une économie carboneutre, et travailler avec nos clients afin de les aider à comprendre les risques et les occasions liés à cette transformation. En 2023, nous avons intégré notre ambition climatique aux priorités stratégiques de BMO, et nous discutons des façons dont nous l'intégrons à notre planification et à notre exécution stratégiques dans notre Rapport climatique 2023.

Rapport de durabilité, Stratégie, pages 9 à 18

Rapport climatique, Stratégie, pages 16 à 30

[Énoncés de BMO sur les enjeux actuels](#)

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES

Nous augmenterons continuellement nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs à l'égard des personnes et de l'environnement qui découlent de nos activités, de nos produits et de nos services, en plus de gérer les risques qui y sont liés. À cette fin, nous établirons et publierons des cibles pour les domaines où nous pouvons engendrer les impacts les plus importants.

2.1 Analyse d'impact

Montrez que votre banque a effectué une analyse des impacts de ses portefeuilles afin de déterminer les domaines dans lesquels elle a le plus d'impact et les domaines prioritaires pour l'établissement de cibles. L'analyse des impacts doit être mise à jour régulièrement et doit répondre aux exigences et éléments suivants (a à d) :

a) **Portée** : Quelle est la portée de l'analyse des impacts de votre banque? Veuillez décrire les secteurs d'activité, produits et services de base de la banque dans les principales régions où elle exerce ses activités (décrits à la rubrique 1.1) qui ont été pris en compte dans la portée de l'analyse des impacts. Veuillez également décrire les éléments qui n'ont pas encore été pris en compte dans l'analyse, et pourquoi.

En 2021, nous avons utilisé la version 2 de l'outil d'analyse de l'impact des portefeuilles (l'« outil ») pour les banques fournie par l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) pour effectuer une première analyse des impacts. L'outil nous a aidés à analyser notre portefeuille de crédit afin de déterminer les domaines dans lesquels la Banque a le plus d'impact et d'établir les cibles qui y sont associées. En 2024, nous avons passé en revue notre analyse de 2021, ainsi que notre évaluation annuelle de l'importance relative fondée sur l'approche prescrite par la Global Reporting Initiative (GRI) – dont il a été question à la page 20 du Rapport de durabilité 2023 –, et nous avons constaté qu'aucun changement important n'a été apporté. Même compte tenu de notre acquisition de Bank of the West en 2023, la répartition sectorielle du portefeuille de BMO pour 2023 est en grande partie conforme au portefeuille de 2021 (voir le Principe 2.1b pour connaître la composition du portefeuille). Par conséquent, nous avons conclu que l'analyse du portefeuille de 2021 demeure applicable.

L'outil permet de saisir les engagements de BMO à l'égard de secteurs précis des principaux pays dans lesquels nous exerçons nos activités, soit le Canada et les États-Unis, ainsi que l'ampleur de ces engagements en fonction des montants des prêts en cours. Nous avons évalué les impacts positifs et négatifs potentiels associés à nos engagements en matière de crédit (au 31 octobre 2021). Notre analyse de 2021 portait sur nos activités de services bancaires aux particuliers (les Services bancaires aux particuliers au sein de notre groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises), aux petites entreprises, aux grandes entreprises (les activités des Services bancaires aux grandes entreprises au sein de notre groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises) et aux sociétés (les activités de crédit au sein de notre groupe d'exploitation BMO Marchés des capitaux). À l'heure actuelle, notre analyse ne tient pas compte de nos activités de banque d'affaires ni de nos activités non liées au crédit.

Rapport climatique, Mesures et cibles – Émissions financées, Annexe A, pages 44 à 56

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES																																																																									
<p>b) Composition du portefeuille : Votre banque a-t-elle tenu compte de la composition de son portefeuille (en %) dans l'analyse? Veuillez indiquer la composition proportionnelle de votre portefeuille à l'échelle mondiale et régionale :</p> <p>i) par secteur pour les portefeuilles des services bancaires aux entreprises, aux grandes entreprises et aux sociétés (c.-à-d. participation sectorielle ou répartition sectorielle en %);</p> <p>ii) par produits et services et par type de clients pour les portefeuilles de services bancaires aux particuliers.</p> <p>Si votre banque a adopté une autre approche pour déterminer l'ampleur de son engagement, veuillez indiquer comment vous avez pris en compte les activités de base ou les principales activités de la banque en ce qui a trait aux secteurs.</p>	<p>Nous avons tenu compte de la composition de notre portefeuille dans l'analyse en évaluant les secteurs pour lesquels les impacts connexes sont importants. Nous avons également pris en compte l'intensité des émissions des secteurs dont les émissions de carbone sont plus élevées, et tiré parti d'une analyse de nos émissions financées dans notre Rapport climatique 2023.</p>		<p>Rapport climatique, Mesures et cibles – Émissions financées, Annexe A, pages 44 à 56</p>																																																																						
	<p>Notre analyse des services bancaires aux particuliers comprenait neuf produits et services de premier plan² :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2021*</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Comptes de chèques</td> <td>62 %</td> <td>66 %</td> </tr> <tr> <td>Cartes de crédit</td> <td>40 %</td> <td>39 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts aux particuliers et découverts</td> <td>39 %</td> <td>39 %</td> </tr> <tr> <td>Comptes d'épargne</td> <td>39 %</td> <td>43 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts liés aux véhicules</td> <td>13 %</td> <td>11 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts à l'habitation et prêts hypothécaires</td> <td>8 %</td> <td>8 %</td> </tr> <tr> <td>Certificats de dépôt</td> <td>8 %</td> <td>9 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts liés aux études</td> <td>1 %</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2021*	2023	Comptes de chèques	62 %	66 %	Cartes de crédit	40 %	39 %	Prêts aux particuliers et découverts	39 %	39 %	Comptes d'épargne	39 %	43 %	Prêts liés aux véhicules	13 %	11 %	Prêts à l'habitation et prêts hypothécaires	8 %	8 %	Certificats de dépôt	8 %	9 %	Prêts liés aux études	1 %	1 %										<p>Notre analyse pour les Services bancaires aux petites entreprises et les Services bancaires aux grandes entreprises a évalué les impacts associés à nos 30 principaux codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) dans 10 secteurs, selon leur pourcentage dans le portefeuille de crédit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2021*</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immobilier commercial</td> <td>17 %</td> <td>19 %</td> </tr> <tr> <td>Services financiers</td> <td>15 %</td> <td>12 %</td> </tr> <tr> <td>Services</td> <td>10 %</td> <td>9 %</td> </tr> <tr> <td>Commerce de détail</td> <td>6 %</td> <td>7 %</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>4 %</td> <td>4 %</td> </tr> <tr> <td>Transport</td> <td>5 %</td> <td>3 %</td> </tr> <tr> <td>Commerce de gros</td> <td>2 %</td> <td>3 %</td> </tr> <tr> <td>Secteur manufacturier</td> <td><1 %</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td>Gouvernements</td> <td>1 %</td> <td><1 %</td> </tr> <tr> <td>Pétrole et gaz</td> <td><1 %</td> <td>S. O.</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td>S. O.</td> <td><1 %</td> </tr> </tbody> </table>		2021*	2023	Immobilier commercial	17 %	19 %	Services financiers	15 %	12 %	Services	10 %	9 %	Commerce de détail	6 %	7 %	Agriculture	4 %	4 %	Transport	5 %	3 %	Commerce de gros	2 %	3 %	Secteur manufacturier	<1 %	1 %	Gouvernements	1 %	<1 %	Pétrole et gaz	<1 %	S. O.	Construction
	2021*	2023																																																																							
Comptes de chèques	62 %	66 %																																																																							
Cartes de crédit	40 %	39 %																																																																							
Prêts aux particuliers et découverts	39 %	39 %																																																																							
Comptes d'épargne	39 %	43 %																																																																							
Prêts liés aux véhicules	13 %	11 %																																																																							
Prêts à l'habitation et prêts hypothécaires	8 %	8 %																																																																							
Certificats de dépôt	8 %	9 %																																																																							
Prêts liés aux études	1 %	1 %																																																																							
	2021*	2023																																																																							
Immobilier commercial	17 %	19 %																																																																							
Services financiers	15 %	12 %																																																																							
Services	10 %	9 %																																																																							
Commerce de détail	6 %	7 %																																																																							
Agriculture	4 %	4 %																																																																							
Transport	5 %	3 %																																																																							
Commerce de gros	2 %	3 %																																																																							
Secteur manufacturier	<1 %	1 %																																																																							
Gouvernements	1 %	<1 %																																																																							
Pétrole et gaz	<1 %	S. O.																																																																							
Construction	S. O.	<1 %																																																																							

² Total does not add up to 100% because customers may hold multiple products and services.

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES				
b) Composition du portefeuille (a continué)	Notre analyse pour les Services bancaires aux sociétés était basée sur les 30 principaux codes SCIAN dans 10 secteurs, selon leur pourcentage dans le portefeuille de crédit :			
		2021*	2023	
	Services financiers	28 %	34 %	
	Immobilier commercial	19 %	17 %	
	Services publics	12 %	14 %	
	Services	4 %	5 %	
	Pétrole et gaz	10 %	3 %	
	Secteur manufacturier	5 %	3 %	
	Exploitation minière	S. O.	1 %	
	Transport	1 %	1 %	
	Commerce de gros	<1 %	1 %	
	Agriculture	<1 %	S. O.	
Communications	<1 %	1 %		
c) Contexte : Quels sont les principaux défis et priorités liés au développement durable dans les principaux pays ou régions où votre banque ou vos clients exercent leurs activités? Veuillez décrire comment ces éléments ont été pris en compte, en indiquant notamment les parties prenantes auxquelles vous avez fait appel pour orienter cet aspect de l'analyse des impacts.	L'outil a permis de déterminer que les priorités sur les plans environnemental, social et économique au Canada et aux États-Unis sont liées notamment à la stabilité climatique et au logement . Ces éléments sont également désignés comme des enjeux prioritaires liés à la durabilité dans notre évaluation de l'importance relative des enjeux 2023, dans les sections portant sur les changements climatiques et l'inclusion financière. Le processus d'évaluation de l'importance relative est décrit à la page 20 de notre Rapport de durabilité 2023. Pour en savoir plus sur les parties prenantes consultées, veuillez vous reporter au principe 4.1.			<p>Rapport de durabilité, Travailler ensemble pour la durabilité, page 17</p> <p>Rapport de durabilité, Identification de nos enjeux de durabilité prioritaires, page 20</p> <p>Rapport de durabilité, Échanges avec les parties intéressées, page 21</p> <p>Rapport climatique, Agir ensemble pour lutter contre les changements climatiques, pages 28 à 30</p>
En fonction de ces trois premiers éléments d'une analyse des impacts, quels impacts positifs et négatifs votre banque a-t-elle repérés? Quels domaines, parmi ceux à l'égard desquels elle engendre des impacts importants, votre banque a-t-elle priorisés dans l'élaboration de sa stratégie d'établissement des cibles (voir la section 2.2)? Veuillez en indiquer au moins deux.	Notre analyse a confirmé que les impacts les plus importants associés à notre portefeuille sont les impacts négatifs potentiels liés aux changements climatiques (ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et les impacts positifs potentiels liés à la disponibilité, à l'accessibilité et à l'abordabilité des logements (ODD 11 - Villes et communautés durables).			

* L'analyse des impacts a été effectuée en 2021, en utilisant la composition du portefeuille de 2021, telle qu'elle a été divulguée. Les chiffres de 2023 ont également été inclus à titre de référence.

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
<p>d) Mesure du rendement : Votre banque a-t-elle déterminé les secteurs et les types de clients auprès desquels elle a des activités de financement ou d'investissement qui ont les impacts positifs ou négatifs réels les plus importants? Veuillez décrire la façon dont vous avez évalué le rendement relatif à ces secteurs et types de clients, en utilisant des indicateurs qui s'appliquent au contexte de votre banque et qui sont liés aux domaines à l'égard desquels votre banque engendre des impacts importants.</p> <p>Au moment de déterminer les domaines prioritaires pour l'établissement de cibles, vous devez tenir compte des niveaux de rendement actuels de votre banque, par exemple en utilisant des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs des impacts sociaux, économiques et environnementaux qui découlent des activités de votre banque et de la prestation de ses produits et services. Si vous avez déterminé que le climat ou la santé et l'inclusion financières sont les domaines où vous engendrez les impacts les plus importants, veuillez également consulter les indicateurs applicables à la section 2.2a.</p> <p>Si votre banque a adopté une autre approche pour évaluer l'intensité des impacts découlant de ses activités et de la prestation de ses produits et services, veuillez la décrire.</p>	<p>Changements climatiques</p> <p>Conformément à notre ambition climatique, en 2021, nous avons commencé à quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à nos activités d'octroi de crédit conformément à la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour les secteurs de notre portefeuille où les impacts climatiques sont concentrés, notre risque de crédit est important, des données fiables suffisantes sont à notre disposition et un intérêt plus important est manifesté par les parties prenantes.</p> <p>Nous analysons les émissions de la portée 1 et 2 associées à notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques, ce qui comprend nos activités de crédit des Services bancaires aux entreprises, des Services bancaires aux grandes entreprises et des Marchés des capitaux, y compris les prêts de financement de projets, à la fin de l'exercice. Cette analyse vise à fournir des renseignements sur l'orientation de l'intensité et les concentrations d'émissions dans notre portefeuille.</p> <p>En 2023, nous avons continué d'élargir la portée de notre modélisation sectorielle des émissions financées et de notre parcours de décarbonation (en nous appuyant sur ce qui avait été fait en 2021 et en 2022) pour inclure d'autres secteurs à intensité carbonique élevée, selon ce qui est indiqué dans les lignes directrices de l'IF-PNUÉ en matière d'établissement de cibles climatiques pour les banques. En 2023, nous nous sommes concentrés sur le secteur de l'immobilier commercial au Canada. Nous estimons avoir élaboré des méthodes de quantification des émissions financées propres au secteur et évalué des parcours de décarbonation et des approches en matière d'établissement des cibles pour les secteurs qui représentent environ 70 % des émissions de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Ces secteurs représentent une grande majorité des émissions financées de notre portefeuille de crédit, conformément aux exigences de l'Alliance bancaire Net Zéro, et nous continuerons à approfondir notre analyse de ces secteurs dans nos déclarations futures, qui pourraient couvrir d'autres segments de ces secteurs. Nos émissions financées annuelles et nos progrès par rapport aux cibles que nous avons établies en 2021 sont présentés dans notre Rapport climatique 2023.</p>	<p>Rapport climatique, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 44 à 50</p> <p>Rapport de durabilité, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p> <p>Rapport de durabilité, Finance durable, pages 39 à 41</p> <p>BMO EMpower – Notre impact</p> <p>Document infographique de BMO EMpower</p>

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES	
<p>d) Mesure du rendement (a continué)</p>	<p>Logement BMO continue à chercher des occasions d'accélérer le changement positif grâce à l'octroi de crédit, à l'investissement, aux dons et à la mobilisation dans les collectivités, en s'efforçant d'éliminer les obstacles à l'inclusion dans le secteur des services financiers. Les prêts à l'habitation et les prêts hypothécaires de BMO destinés aux acheteurs à revenu faible ou modeste ou bien issus de minorités ainsi que le financement à l'appui de projets de logements abordables, par l'intermédiaire des initiatives décrites ci-dessous, contribuent le plus à faire progresser notre impact positif lié aux logements accessibles.</p> <p>Aux États-Unis, BMO EMpower 2.0 est notre plan quinquennal qui renforce l'accent que BMO met sur l'amélioration de l'accès à la propriété et la croissance des petites entreprises dans les quartiers à revenu faible ou modeste et dans les collectivités de couleur. Ce plan vient également soutenir ces collectivités au moyen d'investissements et de prêts visant à favoriser l'accès à des logements abordables et le développement économique ainsi que par l'intermédiaire de dons philanthropiques. Nous nous sommes engagés à verser plus de 40 milliards de dollars américains en financement à l'échelle des États-Unis, dont plus de 16 milliards de dollars américains sont destinés à la Californie. Avant le lancement du nouveau programme BMO EMpower 2.0 en avril 2023, BMO EMpower avait dépassé son engagement initial de 5 milliards de dollars américains en financement, pour atteindre un total de 6,3 milliards de dollars américains en prêts et en placements en mars 2023, soit deux ans et demi après son lancement. BMO EMpower 2.0 renforce l'accent que BMO met sur l'amélioration de l'accès à la propriété dans les quartiers à revenu faible ou modeste et dans les collectivités de couleur en s'engageant à verser 7,5 milliards de dollars américains sur cinq ans aux acheteurs à revenu faible ou modeste ou bien issus de minorités, et à verser plus de 15 millions de dollars américains pour soutenir les organismes locaux sans but lucratif et les autres organismes qui travaillent à l'amélioration de l'accès à la propriété et à des logements abordables.</p> <p>En 2023, BMO a également fourni 6,1 millions de dollars américains en aide à la mise de fonds pour soutenir les acheteurs de maisons dans les 22 États où la Banque est présente. Ce montant de 6,1 millions de dollars américains comprend la somme de 3,3 millions de dollars américains versée dans le cadre du programme de mise de fonds Welcome Home Grants (programme de crédit à usage particulier) de BMO, qui a aidé près de 400 emprunteurs issus de minorités ou de collectivités minoritaires à réaliser leur rêve d'accession à la propriété.</p> <p>Outre les progrès réalisés par rapport aux cibles financières, en date du 30 avril 2024, soit un an après le début de l'engagement de BMO EMpower 2.0, BMO avait financé 4 210 logements locatifs abordables dans le cadre de 71 projets aux États-Unis.</p> <p>Au Canada, BMO s'est engagé en 2021 à verser 12 milliards de dollars sur 10 ans pour le financement de logements abordables et accessibles à l'appui des aspirations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à ce que tous les Canadiens aient un logement qu'ils peuvent se permettre et qui répond à leurs besoins d'ici 2030. À la fin de l'exercice 2023, nous avons fourni 7,2 milliards de dollars en financement conformément à ces objectifs, soit 60 % de notre engagement. Nous faisons état des progrès réalisés dans le cadre de cet engagement chaque année dans notre Rapport de durabilité.</p>

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
<p>Résumé de l'autoévaluation :</p> <p>Parmi les composantes suivantes de l'analyse des impacts, lesquelles votre banque a-t-elle effectuées pour déterminer les domaines dans lesquels elle engendre les impacts potentiels positifs et négatifs les plus importants?</p> <p>Portée : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Composition du portefeuille : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Contexte : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Mesure du rendement : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Quels domaines l'analyse des impacts vous a-t-elle permis de repérer comme étant ceux dans lesquels vous engendrez les impacts les plus importants?</p> <p>Les deux domaines dans lesquels nous avons les impacts les plus importants sont le climat et le logement abordable, un résultat qui correspond aux domaines d'impact des Principes pour une banque responsable que sont l'atténuation des changements climatiques et la santé et l'inclusion financières.</p> <p>De quand dataient les données utilisées et communiquées dans l'analyse des impacts?</p> <p><input type="checkbox"/> Jusqu'à 6 mois avant la publication <input type="checkbox"/> Jusqu'à 12 mois avant la publication <input type="checkbox"/> Jusqu'à 18 mois avant la publication <input checked="" type="checkbox"/> Plus de 18 mois avant la publication</p>		
<p>2.2 Établissement de cibles</p> <p>Montrez que votre banque a établi et publié au moins deux cibles qui portent sur au moins deux des domaines à l'égard desquels elle engendre les impacts les plus importants, selon ce que vous avez déterminé dans votre analyse des impacts.</p> <p>Les cibles doivent être Spécifiques, Mesurables (qualitatives ou quantitatives), Appropriées, Réalistes et délimitées dans le Temps (SMART). Veuillez indiquer les éléments suivants de l'établissement des cibles (a à d) pour chaque cible :</p> <p>a) Harmonisation : avec quels cadres stratégiques internationaux, régionaux ou nationaux avez-vous jugé pertinent d'harmoniser le portefeuille de votre banque? Montrez que les cibles et les indicateurs utilisés sont liés aux objectifs de développement durable appropriés, aux objectifs de l'Accord de Paris et à d'autres cadres internationaux, nationaux ou régionaux pertinents, et qu'ils contribuent à l'harmonisation avec ceux-ci, en plus de favoriser leur réalisation.</p>	<p>Changements climatiques</p> <p>En 2021, dans le cadre de notre adhésion à l'alliance bancaire Net Zéro, nous avons commencé à modéliser des parcours de décarbonation pour certains secteurs de notre portefeuille et avons élaboré une approche d'établissement des cibles qui est conforme aux lignes directrices de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF-PNUE) en matière d'établissement de cibles climatiques pour les banques. Nous avons établi des cibles intermédiaires de réduction de nos émissions financées d'ici 2030, conformément aux objectifs de l'ODD 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et aux politiques publiques canadiennes et américaines.</p> <p>Nous avons évalué 29 scénarios climatiques afin de déterminer les indices de référence les plus appropriés et les plus crédibles pour nos secteurs cibles, en tenant compte de l'harmonisation avec les lignes directrices de l'alliance bancaire Net Zéro pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, qui correspond à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Dans notre Rapport climatique 2021, nous discutons en détail de notre approche en matière d'établissement de cibles pour quatre secteurs clés : le pétrole et le gaz, la production d'électricité, les véhicules à moteur et les prêts hypothécaires à l'habitation, conformément à l'engagement que nous avons pris dans le cadre de l'alliance bancaire Net Zéro. Au fil des années, nous avons continué d'élargir la portée de notre modélisation sectorielle des émissions financées et de notre parcours de décarbonation pour inclure d'autres secteurs à intensité carbonique élevée, selon ce qui est indiqué dans les lignes directrices de l'IF-PNUE en matière d'établissement de cibles climatiques pour les banques. En 2022, nous avons élargi la portée de nos émissions financées par secteur pour inclure la production de fer et d'acier (à l'échelle mondiale), la production d'aluminium (à l'échelle mondiale), la fabrication de ciment (à l'échelle mondiale) et l'agriculture (à l'échelle mondiale), ainsi que le secteur de l'immobilier commercial (au Canada) en 2023. Des descriptions détaillées de la modélisation du parcours de décarbonation pour chaque secteur sont présentées dans les Rapports climatiques annuels respectifs. Nous estimons avoir élaboré des méthodes de quantification des émissions financées propres au secteur et évalué les parcours de décarbonation et les approches en matière d'établissement des cibles des secteurs qui représentent environ 70 % des émissions de notre portefeuille. Ces secteurs représentent une grande majorité des émissions financées de notre portefeuille de crédit, conformément aux exigences de l'alliance bancaire Net Zéro. BMO continuera d'évaluer de nouveaux secteurs potentiels et de divulguer sa modélisation du parcours de décarbonation pour les nouveaux secteurs repérés dans les rapports ultérieurs.</p>	<p>Rapport climatique, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 44 à 50</p> <p>Rapport climatique 2022, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 37 à 49</p> <p>Rapport climatique 2021, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 29 à 41</p> <p>Rapport de durabilité, Finance durable, pages 39 à 47</p> <p>Rapport de durabilité, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p> <p>Communiqué de presse – BMO</p>

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES

a) Harmonisation (a continué)

Logement

Aux États-Unis, les institutions de dépôt assurées à l'échelle fédérale ont l'obligation de satisfaire les besoins en matière de crédit des collectivités où elles sont présentes, y compris les collectivités à revenu faible ou modeste. BMO a tenu des séances d'écoute avec des partenaires communautaires qui ont indiqué que leurs collectivités avaient besoin de logements abordables. Le processus visant à déterminer les cibles a été fondé sur les anciens prêts hypothécaires de BMO et de Bank of the West destinés à l'achat et à la rénovation d'une maison pour les emprunteurs à revenu faible ou modeste ou encore issus de minorités, et dans les secteurs de recensement à revenu faible ou modeste ou bien composés majoritairement de membres des minorités. Ce processus représente une augmentation de 25 % par rapport au rendement de base de 2019 à 2021.

Le programme BMO EMpower 2.0 est notre plan quinquennal visant à favoriser l'élimination des principaux obstacles pour les entreprises, les collectivités et les familles issues de minorités. Nous nous sommes engagés à verser plus de 40 milliards de dollars américains en financement à l'échelle des États-Unis, dont plus de 16 milliards de dollars américains en Californie. Notre programme BMO EMpower 2.0 a été établi en avril 2023, après que le premier programme EMpower a dépassé les 5 milliards de dollars américains de financement en mars 2023. Ce programme vise à agir sur les principaux obstacles auxquels font face les entreprises, les collectivités et les familles issues de minorités aux États-Unis. Bon nombre des initiatives de BMO EMpower 2.0, comme les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts et les investissements à vocation sociale, les programmes de crédit aux entreprises appartenant à des minorités, les crédits aux petites entreprises et la philanthropie, contribuent à satisfaire aux obligations de BMO en vertu de la Loi sur l'accès au crédit des collectivités.

En 2021, BMO a annoncé qu'il s'engageait à verser 12 milliards de dollars sur 10 ans pour le financement de logements abordables, à l'appui des aspirations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à ce que tous les Canadiens aient un logement qu'ils peuvent se permettre et qui répond à leurs besoins d'ici 2030. Une partie de l'engagement de BMO soutiendra le financement de logements abordables pour les Autochtones, tant dans les réserves qu'à l'extérieur de celles-ci.

Nos cibles liées au logement sont conformes à l'ODD 11 – Villes et communautés durables.

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES			
<p>b) Base de référence : Avez-vous déterminé une base de référence pour les indicateurs utilisés et évalué le niveau d'harmonisation par rapport à cette base? Veuillez inscrire les indicateurs ainsi que l'année de référence utilisés.</p> <p>Si votre banque a déterminé que l'atténuation des changements climatiques ou la santé et l'inclusion financières sont parmi les domaines où elle a les impacts les plus importants, il est fortement recommandé de donner des renseignements sur les indicateurs utilisés dans l'annexe, au moyen d'un tableau comme celui de droite. Le tableau doit préciser les domaines visés, les indicateurs pertinents et les codes d'indicateurs correspondants.</p> <p>Si vous avez repéré d'autres indicateurs pertinents pour déterminer la base de référence et évaluer le niveau d'harmonisation avec les cibles axées sur les impacts, veuillez les divulguer.</p>	<p>Changements climatiques Nous avons utilisé 2019 comme année de référence pour nos cibles de réduction des émissions financées.</p>		<p>Rapport climatique, Stratégie, pages 16 à 30</p> <p>Rapport climatique, Mesures et cibles – Émissions financées, Annexe A, pages 44 à 56</p> <p>Rapport de durabilité, Finance durable, pages 39 à 47</p> <p>Rapport de durabilité, Inclusion financière – BMO EPower, pages 32 et 33</p>
	<p>Indicateur dans l'annexe</p>	<p>Réponse</p>	
	<p>A.1.1 Stratégie climatique : Votre banque a-t-elle mis en place une stratégie climatique?</p>	<p>Oui, notre ambition climatique et notre stratégie de commercialisation en matière de changements climatiques.</p>	
	<p>A.1.2 Cible d'harmonisation avec l'Accord de Paris sur le climat : Votre banque a-t-elle établi une cible à long terme d'harmonisation de son portefeuille avec l'Accord de Paris sur le climat? D'ici quand votre banque compte-t-elle devenir carboneutre?</p>	<p>Oui, notre ambition climatique est d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre – en visant la réduction de nos émissions financées nettes à zéro dans nos prêts d'ici 2050.</p>	
	<p>A.1.4 Analyse du portefeuille : Votre banque a-t-elle analysé (en partie) son portefeuille de crédit ou de placements en fonction des émissions financées (portée 3, catégorie 15), de la composition technologique ou des secteurs à fortes émissions de carbone?</p>	<p>Oui, BMO a analysé certaines parties de son portefeuille de crédit en fonction des émissions financées des secteurs à fortes émissions de carbone de notre portefeuille. Nous avons également analysé la composition technologique de notre portefeuille d'emprunteurs issus du secteur de la production d'électricité. Pour en savoir plus, consultez les pages 44 à 50 et 52 à 56 de notre Rapport climatique 2023.</p>	
	<p>A.1.5 Occasions d'affaires et produits financiers : Votre banque a-t-elle mis au point des produits financiers visant la réduction des émissions de GES des clients (prêts hypothécaires destinés aux améliorations écoénergétiques, prêts verts, obligations vertes, titrisation d'actifs verts, etc.)?</p>	<p>Oui. Nous mobilisons des capitaux pour les clients qui cherchent à obtenir des résultats durables par l'octroi de crédit, la tarification, les services-conseils, les capacités sur les marchés mondiaux et les placements verts, sociaux et durables. Pour en savoir plus, consultez les pages 21 à 27 de notre Rapport climatique 2023.</p>	
	<p>A.4.1 Réduction des émissions de GES : dans quelle mesure les émissions de GES financées ont-elles été réduites?</p>	<p>Les progrès réalisés par rapport aux cibles d'émissions financées que nous avons établies en 2021 (année de référence 2019) sont présentés dans l'Annexe A de notre Rapport climatique 2023.</p>	
<p>Logement Le 1^{er} avril 2023 est la date de référence utilisée pour nos engagements en matière de financement de logements durables dans le cadre de BMO EPower 2.0, et l'année 2021 est utilisée pour notre engagement en matière de financement de logements abordables et accessibles au Canada.</p>			

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
<p>c) Cibles SMART : Veuillez indiquer les cibles établies pour les deux principaux domaines (et les autres domaines) à l'égard desquels votre banque engendre les impacts les plus importants, si elles ont déjà été fixées. Quels indicateurs clés de performance (ICP) utilisez-vous pour surveiller les progrès vers l'atteinte des cibles établies?</p>	<p>Changements climatiques Ces cibles sont présentées dans notre Rapport climatique 2023 et comprennent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille de prêts aux industries pétrolière et gazière en amont (à l'échelle mondiale) – Émissions de la portée 1 et 2 : Vise une réduction de 33 % de l'intensité des émissions du portefeuille d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2019, conformément à l'initiative pour des sables bitumineux carboneutres avec l'alliance bancaire Net Zéro et à l'engagement mondial sur le méthane appuyé par le gouvernement du Canada. • Portefeuille de prêts aux industries pétrolière et gazière en amont (à l'échelle mondiale) – Émissions de la portée 3 : Vise une réduction de 24 % des émissions absolues de la portée 3 d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2019. Cela pourrait découler d'une réduction de la demande mondiale de pétrole et de gaz, de l'utilisation de technologies de captage et de stockage du carbone dans tous les secteurs de l'économie, de l'utilisation accrue de solutions de rechange aux produits pétroliers et gaziers, et de la décision de BMO de cesser d'offrir ses services de banque d'affaires et ses services bancaires aux sociétés à des clients non canadiens dans le secteur de l'énergie, annoncée en 2020. • Portefeuille de prêts liés à la production d'électricité (au Canada) – Émissions de la portée 1 : Cible une intensité d'émissions de carbone de 0,06 tCO₂/MWh pour notre portefeuille canadien d'ici 2030, par rapport au niveau de référence de 2019, ce qui correspond à une part de 88 % de la production d'énergie renouvelable. Cette cible est conforme aux exigences réglementaires relatives à l'élimination graduelle de la production traditionnelle d'électricité à partir du charbon d'ici 2030; de plus, le gouvernement du Canada a l'intention d'investir dans un réseau électrique propre en soutenant l'augmentation de la capacité de production d'énergie renouvelable et le déploiement de technologies de modernisation du réseau, comme le stockage d'énergie. <p>Logement Dans le programme BMO EMpower 2.0 aux États-Unis et dans notre stratégie de finance durable au Canada, nous incluons des cibles liées à la disponibilité, à l'accessibilité et à l'abordabilité des logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • engagement de 16,5 milliards de dollars américains en faveur de la croissance des petites entreprises, y compris l'octroi de crédits et la prestation de formation et de soutien aux petites entreprises dans les collectivités sous-représentées aux États-Unis d'ici 2028; • engagement de 17,5 milliards de dollars américains pour l'investissement dans les collectivités afin de soutenir les logements abordables et la revitalisation des quartiers aux États-Unis d'ici 2028; • engagement de 7,5 milliards de dollars américains pour améliorer l'accès à la propriété dans les communautés à faible revenu et minoritaires aux États-Unis d'ici 2028; • engagement de 12 milliards de dollars sur 10 ans pour le financement de logements abordables et accessibles au Canada d'ici 2030. 	<p>Rapport climatique, Annexe A, pages 52 à 56</p> <p>Rapport de durabilité, Finance durable, pages 39 à 47</p> <p>Rapport de durabilité, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p>

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
<p>d) Plan d'action : Veuillez décrire les mesures, y compris les étapes importantes, que vous avez définies pour atteindre les cibles établies.</p> <p>Veuillez également montrer que votre banque a analysé et reconnu les impacts indirects importants que les cibles établies pourraient avoir dans les domaines visés et les autres domaines, et qu'elle a prévu des mesures pertinentes pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs potentiels.</p>	<p>Changements climatiques</p> <p>général comprenant un aperçu des catégories de mesures à prendre pour atteindre les cibles, ainsi qu'un échéancier approximatif. Notre Rapport climatique 2023 présente nos plans de transition généraux et nos stratégies de mise en œuvre (produits, services, politiques, activités ou prise de décision) et de mobilisation (efforts de sensibilisation, de conseil et de collaboration auprès des clients, des secteurs et des gouvernements à propos de la transition). Ces stratégies et ces mesures ont été consignées dans un plan de transition examiné par le conseil d'administration, et un résumé pour chacun des secteurs pour lesquels nous avons établi des cibles se trouve dans le Rapport climatique 2023. Les régimes de communication de l'information réglementaires liés au climat, y compris la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), exigent également l'élaboration et la communication de plans d'action de transition liés au climat. Nous sommes en train de mettre à jour nos plans de transition en fonction de ces exigences et des lignes directrices publiées par la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ).</p>	<p>Rapport climatique, Mesures et cibles, pages 41 à 50</p> <p>Rapport climatique, Résilience aux changements climatiques et inclusion sociale, page 20</p> <p>Rapport de durabilité, Finance durable, pages 39 à 47</p> <p>Rapport de durabilité, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p>

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
d) Plan d'action (a continué)	<p>Logement</p> <p>Notre engagement dans le cadre de BMO EMpower 2.0 est axé sur les logements abordables aux États-Unis grâce à un financement conforme à la Loi sur l'accès au crédit des collectivités, qui comprend des investissements dans le développement communautaire, des prêts de développement communautaire et des prêts hypothécaires. Afin de rendre l'accès à la propriété plus abordable, nous avons lancé plusieurs initiatives en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons élargi le programme de mise de fonds Welcome Home Grant (programme de crédit à usage particulier) aux États-Unis, afin d'améliorer l'accès à la propriété pour les communautés minoritaires. • Nous avons lancé un nouveau programme d'aide à l'achat d'une maison pour les diplômés de collèges et d'universités accueillant traditionnellement la communauté afro-américaine, en partenariat avec la National Association of Real Estate Brokers (NAREB), le plus important réseau de professionnels noirs dans le secteur de l'immobilier. <p>BMO a établi des partenariats stratégiques avec une centaine de partenaires sans but lucratif (organismes d'aide au logement, groupes immobiliers favorisant la diversité, partenaires confessionnels, etc.) afin d'accroître l'accès à la propriété dans les communautés minoritaires, de construire des logements abordables et de soutenir la stabilité financière partout où la Banque est présente. D'autres aspects clés des programmes sont décrits dans notre Rapport de durabilité 2023.</p> <p>Au Canada, BMO s'est engagé en 2021 à verser 12 milliards de dollars sur 10 ans pour le financement de logements abordables et accessibles à l'appui des aspirations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à ce que tous les Canadiens aient un logement qu'ils peuvent se permettre et qui répond à leurs besoins d'ici 2030. À la fin de l'exercice 2023, nous avons fourni 7,2 milliards de dollars en financement conformément à ces objectifs, soit 60 % de notre engagement. Nous faisons état des progrès réalisés dans le cadre de cet engagement chaque année dans notre Rapport de durabilité. Cela cadre avec notre engagement visant à améliorer l'accessibilité au logement au Canada par l'intermédiaire de projets admissibles, comme notre Programme de prêts à l'habitation dans les réserves, qui propose des options de financement novatrices pour les membres des Premières Nations qui veulent construire, acheter ou rénover une maison dans une réserve.</p> <p>Nous sommes conscients de l'interdépendance des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que des impacts négatifs potentiels de la poursuite de nos cibles liées aux changements climatiques et au logement. C'est pourquoi nous prenons des mesures pour aider à atténuer ces impacts et aspirons à ce que le résultat net de ces initiatives soit positif. Par exemple, nous avons repéré des répercussions indirectes potentielles des changements climatiques. Les répercussions sociales et économiques des changements climatiques ne sont pas ressenties de la même façon par nos clients ou par les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. L'Institut pour le climat de BMO et l'équipe Services bancaires équitables et responsables mènent une analyse afin de fournir un aperçu de la façon dont la vulnérabilité socioéconomique peut être touchée par la chaleur extrême, le risque d'inondation et l'accès aux espaces naturels. Cette analyse sera l'un des facteurs pris en compte dans nos décisions concernant les initiatives liées au climat et aux questions sociales, qui sont abordées plus en détail dans notre Rapport climatique 2023.</p>	

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES						
Résumé de l'autoévaluation						
Parmi les composantes suivantes de l'établissement de cibles conformes aux exigences des Principes pour une banque responsable, lesquelles ont été évaluées par votre banque ou sont en cours d'évaluation?						
	Changements climatiques			Logement		
Alignement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Base de référence	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Cibles SMART	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
<p>2.3 Mise en œuvre et suivi des cibles</p> <p>Pour chaque cible séparément :</p> <p>Montrez que votre banque a mis en œuvre les mesures qu'elle avait définies préalablement pour atteindre la cible établie.</p> <p>Rendez compte des progrès réalisés par votre banque dans l'atteinte des cibles établies depuis le dernier rapport, ainsi que des répercussions de ces progrès, en utilisant les indicateurs et les ICP définis à la section 2.2.</p>	<p>Changements climatiques</p> <p>Pour chacun des secteurs pour lesquels nous avons établi des cibles de décarbonation, nous continuons de divulguer les émissions financées conformément à la norme PCAF et à d'autres mesures largement acceptées, comme l'intensité des émissions, afin de faire un suivi de notre progression. En 2023, nous avons créé notre groupe de travail sur la commercialisation en matière de changements climatiques, un sous-comité du comité de direction sur les facteurs ESG, afin de coordonner les questions de financement climatique liées à notre ambition climatique. Notre équipe Marchés des capitaux a établi une base de produits et de services liés à la transition énergétique et aux changements climatiques, y compris ceux offerts par les équipes Transition énergétique, Finance durable et BMO Radicle, afin de soutenir les progrès vers l'atteinte de nos cibles établies. Les offres de produits et de services liés au climat de BMO, ainsi que leur incidence sur nos sujets, nos secteurs et nos cibles prioritaires, sont abordées dans les pages 22 à 27 de notre Rapport climatique.</p> <p>Nous discutons également de notre stratégie de mise en œuvre pour les produits, les services, les politiques, les activités ou la prise de décisions qui font progresser la réalisation de chacune des cibles d'émissions financées de BMO séparément, ainsi que de notre stratégie de mobilisation des parties prenantes à l'annexe A de notre Rapport climatique. Voici quelques-unes des principales mesures que nous abordons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement de produits de finance durable, y compris des obligations de transition, avec financement conditionnel aux indicateurs clés de performance de la décarbonation; • suivi du financement de la transition énergétique; • recherche d'occasions de financement pour la production d'énergie propre; • collaboration avec les clients pour échanger des conseils et financer des projets en matière de production d'énergie propre actuelle et nouvelle ainsi que des technologies connexes <p>Dans le cadre de nos initiatives de surveillance cibles, nous avons fait progresser notre programme de données et d'analyses liées au climat, qui vise à élaborer des solutions technologiques pour optimiser l'acquisition, la détermination et l'utilisation des données sur le climat et la durabilité à l'échelle de la Banque. Ce projet comprenait l'élaboration d'une feuille de route pluriannuelle pour développer nos capacités en matière de données et d'analyses afin de permettre la production de rapports sur les risques, d'éclairer les décisions et de faire le suivi de nos progrès par rapport aux objectifs internes de commercialisation en matière de climat et à d'autres mesures liées au climat.</p>			<p>Rapport climatique, Partenariats avec les clients et commercialisation, page 22 à 27</p> <p>Rapport climatique, Annexe A, pages 52 à 56</p> <p>Rapport de durabilité, Finance durable, pages 39 à 47</p> <p>Rapport de durabilité, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p> <p>Rapport de durabilité, Inclusion financière – Communautés autochtones au Canada, page 30</p>		

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
<p>2.3 Mise en œuvre et suivi des cibles (à continué)</p>	<p>Logement</p> <p>Aux États-Unis, les institutions de dépôt assurées à l'échelle fédérale ont l'obligation de satisfaire les besoins en matière de crédit des collectivités où elles sont présentes, y compris les collectivités à revenu faible ou modeste. BMO a tenu des séances d'écoute avec des partenaires communautaires qui ont indiqué que leurs collectivités avaient besoin de logements abordables. Le processus visant à déterminer les cibles a été fondé sur les anciens prêts hypothécaires de BMO et de Bank of the West destinés à l'achat et à la rénovation d'une maison pour les emprunteurs à revenu faible ou modeste ou encore issus de minorités, et dans les secteurs de recensement à revenu faible ou modeste ou bien composés majoritairement de membres des minorités. Ce processus représente une augmentation de 25 % par rapport au rendement de base de 2019 à 2021.</p> <p>Les objectifs et les indicateurs clés de performance font l'objet d'un suivi et d'une surveillance au moyen de rapports mensuels du tableau de bord et d'un comité de surveillance trimestriel où les membres de tous les secteurs d'activité concernés participent à l'examen des résultats et à l'évaluation de la stratégie. Les mesures qui contribuent à ces progrès sont présentées dans notre Rapport de durabilité 2023.</p> <p>Nous avons mis en place un processus interne de collecte de données pour mesurer et surveiller les progrès à l'égard de notre engagement de 12 milliards de dollars pour le financement de logements abordables au Canada, à l'appui de l'aspiration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à la possibilité pour tous les Canadiens de se payer un logement qui répond à leurs besoins d'ici 2030. À la fin de l'exercice 2023, BMO avait consacré 7,2 milliards de dollars en capital aux logements abordables et accessibles en accordant des prêts autorisés à des clients ayant des projets immobiliers commerciaux qui répondent à la définition des logements abordables établie par la SCHL, en octroyant des prêts autorisés dans le cadre du Programme de prêts à l'habitation dans les réserves, qui offre du financement aux personnes admissibles souhaitant construire ou acheter une résidence personnelle située dans une réserve, et en titrisant des groupes de prêts hypothécaires abordables en vertu du programme d'obligations hypothécaires du Canada.</p>	

PRINCIPE 3 : CLIENTÈLE		
<p>Nous travaillerons de manière responsable avec notre clientèle afin d'encourager des pratiques durables et de favoriser des activités économiques qui génèrent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.</p>		
<p>3.1 Mobilisation des clients</p> <p>Votre banque a-t-elle mis en place une politique ou un processus de mobilisation des clients visant à encourager les pratiques durables?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Votre banque a-t-elle une politique relative aux secteurs pour lesquels vous avez repéré les impacts négatifs potentiels les plus importants?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Décrivez la façon dont votre banque a collaboré ou prévoit collaborer avec sa clientèle afin d'encourager des pratiques durables et de favoriser des activités économiques durables. Donnez des détails sur les politiques pertinentes, les mesures prévues ou mises en œuvre pour soutenir la transition des clients, les indicateurs sélectionnés concernant la mobilisation des clients et, dans la mesure du possible, les résultats obtenus.</p>	<p>Nous avons mis en place des politiques et des programmes qui favorisent les pratiques durables, comme nous en faisons état dans les déclarations relatives à nos enjeux prioritaires en matière de durabilité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La raison d'être de BMO – Avoir le cran de faire une différence dans la vie, comme en affaires – voir les pages 10 à 15 de notre Rapport annuel 2023 et les pages 7 à 8 de notre Rapport de durabilité 2023. • Inclusion financière – voir les pages 29 à 36 de notre Rapport de durabilité 2023. • Finance durable – voir les pages 39 à 47 de notre Rapport de durabilité 2023. • Changements climatiques – voir notre Rapport climatique 2023 (en particulier les pages 21 à 27 et la page 38). • Gestion des risques environnementaux et sociaux – voir les pages 116 à 118 de notre Rapport annuel 2023, les pages 73 à 75 de notre Rapport de durabilité 2023 et les pages 31 à 40 de notre Rapport climatique 2023. • Conduite professionnelle – voir les pages 79 à 81 de notre Rapport de durabilité 2023 et le Code de conduite de BMO sur notre site Web. • Droits de la personne – voir les pages 82 et 83 de notre Rapport de durabilité 2023 et notre Déclaration sur les droits de la personne. <p>Les politiques et les processus de BMO en matière de gestion du risque environnemental et social lié aux secteurs sensibles représentent une approche globale fondée sur le risque qui souligne notre engagement à adopter des pratiques d'affaires saines et prudentes tout en respectant les lois et les règlements des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous n'interdisons pas le financement des secteurs concernés. Notre directive de financement Gestion du risque environnemental et social prévoit que les entreprises fassent l'objet d'évaluations personnalisées fondées sur le risque, y compris le risque de crédit, le risque environnemental et social, le risque de réputation et les considérations commerciales. Nous avons élaboré des modèles d'évaluation de la cote de risque environnemental et social (CRES) propres à chaque secteur, qui s'appliquent aux clients des secteurs du pétrole, des mines, des services publics et de la production d'électricité. Ces modèles intègrent des renseignements sur les changements climatiques et varient selon les clients. Par ailleurs, en 2024, nous avons commencé à mettre à l'essai une évaluation de la préparation des clients aux mesures de transition dans ces modèles d'évaluation de la CRES. Cette évaluation comprend une analyse approfondie des principales exigences pour la réussite de la planification de la transition climatique de nos clients, décrites à la page 38 de notre Rapport climatique 2023.</p>	<p>Selon les indications à gauche.</p>

PRINCIPE 3 : CLIENTÈLE		
<p>3.2 Occasions d'affaires Décrivez les occasions d'affaires stratégiques liées à l'augmentation des impacts positifs et à la réduction des impacts négatifs que votre banque a repérées, et la façon dont vous avez traité ces occasions au cours de la période visée par le rapport. Donnez des renseignements sur les produits et services existants, sur les produits durables élaborés en fonction de leur valeur ou du pourcentage qu'ils représentent dans votre portefeuille, et sur les ODD ou les secteurs sur lesquels vous tentez d'avoir une influence positive.</p>	<p>BMO vise à favoriser un monde plus durable grâce à ses pratiques bancaires, en mobilisant des ressources financières pour soutenir la durabilité, ainsi qu'en faisant progresser notre ambition climatique. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Institut pour le climat de BMO est une ressource de l'organisation qui coordonne la lutte contre les changements climatiques à l'échelle de la Banque et à l'externe. Il s'agit d'un centre d'expertise qui fait le pont entre la science, les politiques, les finances et l'économie afin de contribuer à accélérer les solutions aux changements climatiques. Il soutient nos clients en collaborant avec l'industrie, le secteur public, le milieu universitaire et les investisseurs, et agit à titre de ressource en matière de décarbonisation, de résilience, d'impact social et de biodiversité. L'Institut pour le climat de BMO met l'accent sur quatre thèmes clés : la décarbonation, la résilience, l'impact social et la biodiversité, qui sont menés à bien grâce aux piliers stratégiques clés du leadership éclairé, des outils et des capacités, ainsi que du renforcement des capacités. • Les équipes Transition énergétique et Finance durable de BMO, appuyées par l'Institut pour le climat de BMO, offrent un leadership éclairé au carrefour des changements climatiques et de la finance, ce qui nous permet d'être un des principaux conseillers de nos clients et de nos partenaires en matière de risques et d'occasions liés au climat. En 2023, BMO a dépassé son engagement initial de mobilisation de 300 milliards de dollars en capital pour soutenir les entreprises qui cherchent à obtenir des résultats durables d'ici 2025, notamment grâce aux transports non polluants, à l'énergie à faibles émissions de carbone, aux bâtiments écologiques, à la gestion des déchets et à l'agriculture durable. Cet engagement vise aussi les avantages pour la société, afin d'assurer une transition juste pour les parties prenantes présentant différentes vulnérabilités aux changements climatiques. L'équipe Transition énergétique fournit de l'information, des outils et du soutien aux groupes sectoriels de BMO qui interagissent avec les clients dans le cadre de leurs projets de transition énergétique. • Le Fonds d'investissement d'impact de BMO vise à trouver et à adapter des solutions efficaces facilitant la réalisation des objectifs de développement durable de nos entreprises clientes sur trois thèmes : la décarbonation, l'économie circulaire, et l'alimentation et l'agriculture durables. • L'équipe Investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs aide nos clients à atteindre leurs objectifs de placement et leur valeur générale à long terme, tout en bâtissant un avenir plus durable, inclusif et sécuritaire pour tous. En tant qu'investisseur institutionnel et gestionnaire de capital, BMO Gestion mondiale d'actifs fait progresser les principes de l'investissement responsable et accorde la priorité à deux principaux risques systémiques : la lutte contre les changements climatiques et l'égalité sociale. • BMO a fait l'acquisition de Radicle Group Inc. (qui s'appelle BMO Radicle aujourd'hui) en décembre 2022. L'équipe BMO Radicle, qui compte plus de 100 professionnels du carbone, apporte une expertise technique approfondie qui nous permet d'offrir des solutions de durabilité à nos clients au Canada, aux États-Unis et en Australie. 	<p>Rapport climatique, Capacités, page 19 Rapport climatique, Partenariats avec les clients et commercialisation, pages 21 à 27 Rapport de durabilité, Finance durable, pages 39 à 47 Rapport annuel 2023 sur l'investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs</p>

PRINCIPE 4 : PARTIES PRENANTES		
Nous consulterons et mobiliserons les parties prenantes pertinentes de façon proactive et responsable et nous collaborerons avec elles pour atteindre les objectifs de la société.		
<p>4.1 Détermination et consultation des parties prenantes Votre banque dispose-t-elle d'un processus pour repérer les parties prenantes que vous avez désignées comme pertinentes dans le processus d'analyse des impacts et d'établissement des cibles, et pour les consulter, les mobiliser, et collaborer régulièrement avec elles?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez décrire les parties prenantes que votre banque a consultées ou mobilisées, ou avec lesquelles elle a collaboré dans le but de mettre en œuvre les Principes et d'améliorer ses impacts. Vous devez donner un aperçu général de la façon dont votre banque a déterminé les parties prenantes pertinentes, des problèmes qui ont été réglés et des résultats obtenus, et de la façon dont les parties prenantes ont été prises en compte dans le processus de planification des mesures à prendre.</p>	<p>Nous mobilisons nos parties prenantes au moyen de communications régulières, ouvertes et pertinentes. Un aperçu de la façon dont nous avons participé aux discussions sur les changements climatiques et l'inclusion financière est présenté à la page 21 du Rapport de durabilité 2023. Nous travaillons également avec notre secteur d'activité, le gouvernement, le milieu universitaire et les investisseurs pour tenter de comprendre et de résoudre les enjeux qui touchent nos activités et le monde qui nous entoure. Ces collaborateurs sont énumérés à la page 17 du Rapport de durabilité 2023, ainsi qu'aux pages 28 à 30 du Rapport climatique 2023.</p> <p>L'un des piliers de notre ambition climatique est de travailler avec les parties prenantes dans la lutte contre les changements climatiques. Par exemple, en 2023, BMO a présidé le groupe de spécialistes de l'environnement et le groupe de travail sur l'analyse de scénarios climatiques de l'Association des banquiers canadiens afin de participer à des efforts de promotion des règles de confidentialité, du risque environnemental et social, des changements climatiques, de la finance durable et du règlement sur la communication de renseignements. BMO Gestion mondiale d'actifs mobilise les décideurs afin de les encourager à lutter contre les changements climatiques. En 2023, BMO Gestion mondiale d'actifs a soumis des lettres de commentaires sur diverses normes de communication de l'information en matière d'environnement, comme l'ébauche de directives de la Task Force for Nature-related Financial Disclosures (TNFD), les normes sur le méthane de l'Environmental Protection Agency des États-Unis pour le secteur du pétrole et du gaz et la consultation de l'International Sustainability Standards Board sur les priorités du programme.</p> <p>BMO aux États-Unis a également établi un partenariat avec la NAREB, le plus important réseau de professionnels noirs dans le secteur de l'immobilier, qui prévoit un programme d'aide à la mise de fonds pour les diplômés de collèges et d'universités accueillant traditionnellement la communauté afro-américaine. Ce programme fait partie de l'objectif de la Banque de verser 7,5 milliards de dollars américains pour améliorer l'accès à la propriété, notamment en élargissant le programme Welcome Home Grants de BMO. Plus de la moitié de ce financement devrait profiter aux personnes issues des communautés de couleur.</p> <p>BMO est également membre du groupe principal des Principes pour une banque responsable qui travaille à développer davantage ces mêmes Principes. Au nom de la communauté des signataires des Principes pour une banque responsable et en consultation avec celle-ci, le groupe principal a pour rôle de diriger le processus d'élaboration de la vision 2030 de ces Principes, d'élaborer davantage leur cadre en fonction de l'évolution du contexte ainsi que des attentes et d'aider ses membres à respecter leurs engagements et leurs cibles fixés à cinq ans et à dix ans dans le cadre de leur parcours au sein de cette communauté.</p>	<p>Rapport de durabilité, Échanges avec les parties intéressées, page 21</p> <p>Rapport de durabilité, Travailler ensemble pour la durabilité, page 17</p> <p>Rapport climatique, Agir ensemble pour lutter contre les changements climatiques, pages 28 à 30</p>

PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE		
Nous mettrons en œuvre notre engagement à l'égard des Principes grâce à une gouvernance efficace et à une culture de banque responsable.		
<p>5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes</p> <p>Votre banque a-t-elle mis en place un système de gouvernance qui intègre les Principes?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veuillez décrire les structures, les politiques et les procédures de gouvernance pertinentes que votre banque a mises en place ou prévoit mettre en place pour gérer les impacts positifs et négatifs importants (potentiels) et soutenir la mise en œuvre efficace des Principes. Vous devez notamment indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quel comité est responsable de la stratégie de durabilité ainsi que de l'approbation et du suivi des cibles (donnez des renseignements sur le niveau de gouvernance le plus élevé qui s'applique pour chaque principe); • qui est le président du comité et quels sont le processus et la fréquence de supervision de la mise en œuvre des Principes par le conseil (y compris les mesures correctives en cas de cibles ou d'étapes non atteintes ou d'impacts négatifs imprévus détectés), et quelles sont les pratiques de rémunération liées aux cibles de durabilité. 	<p>Chaque comité permanent du Conseil d'administration de BMO a un rôle à jouer dans la supervision des aspects du programme de durabilité de la Banque qui relèvent de sa compétence. De plus amples renseignements sur la surveillance par le Conseil d'administration des enjeux liés à la durabilité et aux changements climatiques et la fréquence des réunions se trouvent dans notre Rapport de durabilité 2023 et dans notre Rapport climatique 2023.</p> <p>La responsabilité de la surveillance de la durabilité est incluse dans les mandats de notre Conseil d'administration et chaque comité permanent est responsable de la surveillance de la durabilité qui relève de sa compétence. La conseillère générale de BMO est la dirigeante promotrice de la durabilité au sein du Comité de direction et est président de l'Institut pour le climat de BMO.</p> <p>Le conseiller général, qui relève du chef de la direction, est responsable de l'exposition de BMO au risque juridique et réglementaire et au risque de réputation, ainsi que de notre conduite des affaires et de notre éthique, de l'approvisionnement et de la durabilité, qui comprend les changements climatiques. Le comité de direction sur les facteurs ESG, présidé par le conseiller général, assure la surveillance et le leadership de notre stratégie de durabilité, y compris notre ambition climatique. Le comité assure la coordination à l'échelle de l'organisation qui relie notre expertise climatique, nos évaluations des risques et notre stratégie de commercialisation, ce qui permet d'adopter une approche agile et adaptée au marché à l'égard des risques et des occasions, conformément à la stratégie de la Banque et à ses obligations juridiques et réglementaires applicables.</p> <p>Le chef de la durabilité de BMO agit à titre de secrétaire de ce comité. De plus, BMO dispose d'un Conseil de la durabilité, qui est un forum de leadership favorisant le dialogue sur nos efforts en matière de durabilité. Des comités de gestion et des forums composés de cadres supérieurs supervisent et soutiennent une approche coordonnée en matière de gouvernance de la durabilité à l'échelle de l'organisation. Le chef de la durabilité de BMO relève du conseiller général et dirige le Bureau de la durabilité, qui comprend l'Institut pour le climat de BMO. Il soutient le mandat du conseiller général et dirige l'élaboration de stratégies liées à la durabilité et aux changements climatiques, les initiatives à l'échelle de la Banque en matière de risque environnemental et social, en partenariat avec la Gestion globale des risques et du portefeuille et d'autres parties prenantes, ainsi que la stratégie de commercialisation en matière de changements climatiques conjointement avec l'équipe Stratégies de l'organisation et transformation globale. Le Bureau de la durabilité dirige également la communication de l'information sur la durabilité et la stratégie de durabilité opérationnelle, et soutient les Finances dans leurs relations avec les investisseurs axées sur la durabilité, ainsi que la Trésorerie et nos équipes Finance durable dans leur approche en matière de finance durable.</p> <p>Le Comité de surveillance sur l'application de la Loi sur l'accès au crédit des collectivités de BMO se réunit chaque trimestre pour discuter de questions stratégiques, opérationnelles et de gouvernance concernant le rendement de BMO Bank N.A. en ce qui a trait aux mesures liées à cette loi, notamment concernant le programme BMO EMpower.</p> <p>Enfin, l'équipe Finance durable est responsable de l'engagement de BMO en matière de logements abordables au Canada.</p> <p>La durabilité est imbriquée dans notre structure de rémunération des dirigeants. Vingt-cinq pour cent du financement de la rémunération variable de ces derniers sont fondés sur la réalisation de notre raison d'être et de nos objectifs stratégiques, qui sont de nature non financière. Chaque année, nous assimilons la durabilité à nos engagements associés à notre raison d'être et à ces objectifs stratégiques, ainsi qu'aux objectifs individuels de nos dirigeants, afin de saisir les occasions et de gérer les risques dans des domaines comme la finance durable, les changements climatiques, et la diversité, l'équité et l'inclusion.</p>	<p>Rapport de durabilité, Gouvernance en matière de durabilité, page 72</p> <p>Rapport climatique, Gouvernance, pages 10 à 15</p> <p>Circulaire de sollicitation de procurations, Rémunération des dirigeants, pages 55 et 56, pages 64 et 65, pages 68, 71, 73, 75 et 77</p>

PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE		
<p>5.2 Promouvoir une culture de services bancaires responsables Décrivez les initiatives et les mesures prises par votre banque pour favoriser une culture de services bancaires responsables parmi ses employés. (renforcement des capacités, apprentissage en ligne, formation sur la durabilité pour les postes en contact direct avec les clients, inclusion dans les structures de rémunération, communications sur la gestion du rendement et le leadership, etc.).</p>	<p>BMO favorise une culture de services bancaires responsables des façons suivantes :</p> <p>Risques et occasions liés à la durabilité En 2022, BMO a mis en œuvre une nouvelle directive de financement sur la gestion du risque environnemental et social. Cette directive jette les bases qui nous permettront d'intégrer davantage les facteurs de risque environnemental et social à l'ensemble de notre cadre existant de gestion globale des risques, ainsi que d'accroître notre capacité à repérer, à évaluer, à gérer, à surveiller et à communiquer les risques environnementaux et sociaux. Elle renforce l'importance que la Banque accorde à la gestion des risques environnementaux et sociaux, notamment en décrivant les attentes du conseil d'administration à l'égard de l'intégration des facteurs de risque environnemental et social dans l'ensemble du cadre de gestion globale des risques et en notant la façon dont ces risques seront traités dans les politiques existantes.</p> <p>Communications à l'intention des employés et de la direction Le Bureau de la durabilité prépare et distribue un bulletin trimestriel sur la durabilité aux équipes et aux employés internes de BMO, y compris le Conseil d'administration, dans lequel on retrouve des renseignements sur les initiatives de durabilité à l'échelle de la Banque, des nouvelles sur les changements climatiques et la finance durable, toute mise à jour sectorielle connexe, ainsi que les nouvelles relatives à l'évolution de la réglementation. Des communications régulières sur des sujets liés à la durabilité sont également distribuées par l'équipe de recherche institutionnelle de BMO Marchés des capitaux, l'équipe Finance durable, l'équipe Investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs et l'équipe Gestion globale des risques.</p> <p>Développement des capacités La formation et le perfectionnement sont essentiels à la réalisation de notre ambition climatique. En 2021, l'Institut pour le climat de BMO a élaboré le cours Notions de base sur les changements climatiques destiné aux employés et membres du conseil d'administration de BMO. Cette formation de base a été suivie par plus de 30 000 employés. Nous avons élaboré une feuille de route de formation et la mettons en œuvre à l'échelle de l'organisation afin de fournir à nos employés les connaissances et l'expertise nécessaires pour mobiliser efficacement les clients dans leur parcours vers la carboneutralité. En plus de notre module de formation Notions de base sur les changements climatiques, nous déployons un programme de formation complet sur le financement climatique destiné à plus de 2 000 employés des Services bancaires aux grandes entreprises. Le programme de recherche de l'Institut pour le climat de BMO a été lancé en 2022 afin de permettre à certains employés de BMO de travailler à temps partiel avec l'Institut pour le climat de BMO et de développer une expertise en matière de climat et de durabilité. Ce programme prend de l'expansion chaque année, et à l'exercice 2024, il a été lancé à l'échelle de la Banque avec une représentation dans l'ensemble des groupes d'exploitation et des Services d'entreprise.</p> <p>En 2023, nous avons développé une page intranet sur les produits et services climatiques pour aider nos conseillers à mieux comprendre et saisir les occasions de répondre aux besoins de nos clients en leur offrant des produits novateurs et complémentaires. La page intranet est mise à jour chaque trimestre pour tenir les employés au courant des nombreuses façons dont nous pouvons contribuer à faire progresser la transition de nos clients vers la carboneutralité.</p>	<p>Rapport de durabilité, Gestion du risque environnemental et social, pages 73 à 75</p> <p>Rapport climatique, Capacités, pages 19 et 20</p> <p>Rapport de durabilité, Changements climatiques, page 48</p>

PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE		
<p>5.2 Promouvoir une culture de services bancaires responsables (a continué)</p>	<p>Développement des capacités (a continué) Nous réunissons des groupes de travail sur des sujets précis, ainsi que des partenaires internes à l'échelle des secteurs d'activité et des fonctions d'entreprise de BMO, afin de faire progresser notre stratégie et notre approche en matière de durabilité et de promouvoir l'uniformité et l'harmonisation à l'échelle de l'organisation. Les groupes de travail actifs en 2023 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forum collaboratif sur le climat de BMO • Groupe de travail sur la commercialisation en matière de changements climatiques • Groupe de travail sur l'analyse de scénarios climatiques • Groupe de travail sur les obligations durables • Groupe de travail sur la directive en matière de finance durable et de changements climatiques • Groupe de travail sur la communication de l'information sur le climat et le développement durable • Forum sur le leadership éclairé en matière de changements climatiques et de durabilité 	<p>Rapport de durabilité, Gestion du risque environnemental et social, pages 73 à 75</p> <p>Rapport climatique, Capacités, pages 19 et 20</p> <p>Rapport de durabilité, Changements climatiques, page 48</p>
<p>5.3 Politiques et processus de diligence raisonnable Votre banque a-t-elle mis en place des politiques qui traitent des risques environnementaux et sociaux au sein de votre portefeuille? Veuillez les décrire.</p> <p>Veuillez décrire les processus de diligence raisonnable que votre banque a mis en place pour repérer et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à votre portefeuille. Vous pouvez parler notamment des aspects comme la détermination des risques importants, l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et l'élaboration des plans d'action, la surveillance et la communication d'information sur les risques, ainsi que les mécanismes existants de règlement des griefs et les structures de gouvernance en place pour surveiller les risques.</p>	<p>Gestion du risque environnemental et social Les équipes Gestion globale des risques et du portefeuille et Durabilité collaborent avec les secteurs d'activité et les Services d'entreprise pour gérer le risque environnemental et social de BMO et atteindre nos objectifs de durabilité. Elles s'attachent à intégrer les risques environnementaux et sociaux aux processus opérationnels et commerciaux de prise de décision de BMO, incluant les activités de financement et d'octroi de crédit ainsi que l'approvisionnement en produits et services. Ces équipes rendent régulièrement compte aux comités de gestion, forums et comités du Conseil d'administration des principaux développements concernant la durabilité et les changements climatiques.</p> <p>Nous comparons régulièrement nos pratiques liées à la durabilité aux normes internationales, comme les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Afin de mieux nous tenir au courant des risques environnementaux et sociaux émergents, nous participons à des forums et à des consultations avec d'autres institutions financières sur la gestion et la communication des risques environnementaux et sociaux. Nous surveillons également les tendances en matière de litiges liés au climat et les activités de réglementation et de supervision en constante évolution afin de nous y conformer.</p> <p>Droits de la personne Notre approche en matière de gestion des droits de la personne est ébauchée dans la Déclaration sur les droits de la personne, le Code de conduite, le Code de conduite à l'intention des fournisseurs et la Déclaration contre l'esclavage moderne et la traite des personnes. Par ces codes, ces politiques et ces pratiques, nous affirmons le soutien de BMO à la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les principes des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.</p> <p>Nous faisons preuve de diligence raisonnable pour repérer, évaluer et atténuer les conséquences négatives réelles et potentielles sur les droits de la personne, et nous donnons suite à nos conclusions. Nous collaborons avec des parties prenantes externes pour améliorer les pratiques en matière de droits de la personne dans le secteur des services financiers. Nos parties prenantes peuvent chercher à obtenir réparation pour les violations présumées des droits de la personne par l'intermédiaire de multiples canaux, notamment le Bureau de l'éthique et de la conduite professionnelle de BMO, notre Bureau de révision des plaintes clients et le Bureau de la durabilité. Parlez-en!, notre service d'alerte éthique, permet à toute personne, à l'intérieur ou à l'extérieur de BMO, de signaler une inconduite présumée au sujet de BMO ou de l'un de nos fournisseurs de services.</p>	<p>Rapport de durabilité, Gestion du risque environnemental et social, pages 73 à 75</p> <p>Rapport de durabilité, Conduite, pages 79 à 81</p> <p>Rapport de durabilité, Droits de la personne, pages 82 et 83</p> <p>Énoncés de BMO sur les enjeux actuels</p>

PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE

Résumé de l'autoévaluation

Le chef de la direction ou d'autres hauts dirigeants surveillent-ils régulièrement la mise en œuvre des Principes par l'intermédiaire du système de gouvernance de la Banque?

Oui Non

Le système de gouvernance comprend-il des structures pour superviser la mise en œuvre des principes (analyse des impacts et établissement des cibles, mesures à prendre pour atteindre les cibles, mesures correctives dans le cas où les cibles ou les étapes importantes ne sont pas atteintes ou que des impacts négatifs imprévus sont repérés, etc.)?

Oui Non

Votre banque a-t-elle mis en place des mesures pour promouvoir une culture de durabilité chez les employés (voir la section 5.2)?

Oui En cours Non

PRINCIPE 6 : TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Nous examinerons périodiquement notre mise en pratique individuelle et collective des Principes, tout en faisant preuve de transparence à l'égard de nos impacts positifs et négatifs et de notre contribution aux objectifs de la société, dont nous assumerons aussi la responsabilité.

6.1 Vérification

Ces renseignements publics sur vos engagements à l'égard des Principes pour une banque responsable ont-ils été vérifiés par un tiers?

Oui En partie Non

Notre équipe Durabilité, en partenariat avec les Finances et la Gestion globale des risques et du portefeuille, s'est préparée aux exigences réglementaires à venir en matière de communication de l'information sur la durabilité et les changements climatiques, y compris la directive B-15 du BSIF sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques, la directive de l'Union européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, les normes canadiennes de communication de l'information en matière de durabilité et les California Climate Rules. Notre priorisation de la conformité à ces régimes de déclaration a eu une incidence sur notre capacité à entreprendre les processus de vérification liés à la communication de l'information sur les Principes pour une banque responsable de cette année. Nous confirmons que nous maintenons notre engagement à l'égard des Principes pour une banque responsable. Nous prévoyons de revoir notre processus de vérification de ces Principes au cours du cycle de production de rapports de l'exercice 2025.

Bien que nos rapports liés aux Principes pour une banque responsable n'aient pas fait l'objet d'une vérification cette année, les principaux aspects de notre Rapport de durabilité et de notre Rapport climatique annuels sont soumis à une vérification limitée chaque année. Certaines de nos mesures ont fait l'objet d'une vérification limitée, notamment celles qui concernent le climat, dans le cadre de notre série de rapports de 2023.

6.2 Communication d'information sur d'autres cadres

Votre banque divulgue-t-elle des renseignements sur la durabilité en fonction de l'une des normes ou de l'un des cadres ci-dessous?

- GRI (Voir l'Index GRI 2023)
- SASB (Voir Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2023)
- CDP (Voir Réponse de BMO au CDP 2023)
- Normes de divulgation de l'information sur la durabilité des IFRS (publication à venir)
- GIFCC (voir le Rapport climatique 2023)
- Autre

6.3 Perspectives

Quelles sont les prochaines étapes que votre banque entreprendra au cours de la prochaine période de déclaration de 12 mois (en particulier en ce qui a trait à l'analyse des impacts, à l'établissement des cibles et à la structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes)? Veuillez fournir une brève description.

Nous continuerons à tenir compte des Principes pour une banque responsable, à les appuyer et à veiller à leur mise en œuvre, à renforcer nos capacités d'analyse des impacts, et à prendre en compte des secteurs nouveaux et émergents.

6.4 Défis

sur les défis auxquels votre banque pourrait faire face en ce qui a trait à la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable. Vos commentaires nous aideront à mettre en contexte les progrès collectifs des banques signataires des Principes.

Quels défis avez-vous traités en priorité lors de la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable? Veuillez choisir les trois principaux défis auxquels votre banque a accordé la priorité au cours des 12 derniers mois.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Intégrer la surveillance relative aux Principes dans la structure de gouvernance | <input type="checkbox"/> Mobilisation des clients |
| <input type="checkbox"/> Aider la banque à poursuivre sur sa lancée | <input type="checkbox"/> Mobilisation des parties prenantes |
| <input type="checkbox"/> Savoir par où commencer et sur quoi se concentrer au début | <input checked="" type="checkbox"/> Disponibilité des données |
| <input type="checkbox"/> Réaliser une analyse des impacts | <input checked="" type="checkbox"/> Qualité des données |
| <input type="checkbox"/> Évaluer les impacts environnementaux et sociaux négatifs | <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources |
| <input type="checkbox"/> Choisir les bonnes méthodes de mesure du rendement | <input type="checkbox"/> Communication de l'information |
| <input type="checkbox"/> Fixer des cibles | <input checked="" type="checkbox"/> Vérification |
| <input type="checkbox"/> Autre | <input type="checkbox"/> Priorisation des mesures à prendre à l'interne |

Avis important concernant le présent rapport

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport constituent des déclarations prospectives au sens de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis (et sont faites conformément aux règles d'exonération de cette loi) et des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières. Ces déclarations prospectives comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations concernant la croissance et le soutien de la clientèle, les cibles durables en matière de prêts et de prises fermes, les cibles d'investissement durable, l'ambition climatique de BMO, les cibles de carboneutralité des émissions financées, la réduction des émissions de GES liées à l'exploitation et l'inclusion et la diversité. On reconnaît généralement les déclarations prospectives à l'emploi de mots tels que « s'efforcer », « cibler », « engagé », « engagement », « ambition », « objectif », « vouloir », « planifier », « s'efforcer », « croire », « s'attendre à », « viser », « vouloir », « estimer », « projeter », « anticiper », « chercher à », « pouvoir » et d'autres expressions similaires.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives se fondent sur diverses hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Certaines déclarations faites dans le présent rapport reposent sur un plus grand nombre et un plus grand niveau d'hypothèses et d'estimations, et s'inscrivent dans un horizon plus long que bon nombre de nos déclarations obligatoires. Ces hypothèses et estimations sont très susceptibles de changer au fil du temps. Certains énoncés du présent rapport sont fondés sur des hypothèses et des scénarios mettant en jeu des situations très graves, et ces énoncés ne doivent pas nécessairement être considérés comme représentatifs du risque actuel ou réel ou des prévisions du risque prévu. Bien que les événements futurs abordés dans le présent rapport puissent être essentiels, tout élément d'importance ne doit pas être interprété comme allant nécessairement au-delà de l'importance relative des renseignements requis en vertu des lois canadiennes ou américaines sur les valeurs mobilières. De plus, notre analyse du risque climatique et notre stratégie de carboneutralité demeurent en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse et notre stratégie demeurent sujettes à évolution au fil du temps. Par conséquent, nous nous attendons à ce que certains renseignements dans le présent rapport soient modifiés, mis à jour ou reformulés à mesure que la qualité et l'exhaustivité de nos données et de nos méthodologies continueront de s'améliorer.

Nous conseillons aux lecteurs du présent rapport de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné qu'il y a un risque important que les hypothèses sous-jacentes puissent se révéler inexactes et que les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs pourraient différer sensiblement des cibles, engagements, ambitions, plans ou objectifs exprimés dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent notamment : la disponibilité de données complètes et de grande qualité sur les émissions de GES et la standardisation des méthodologies de mesure liées au climat, les conditions liées au climat et les événements météorologiques, l'évolution de nos portefeuilles de crédit au fil du temps et la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris les entreprises, les institutions financières et les organisations gouvernementales et non gouvernementales), le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions sectorielles, l'évolution du comportement des clients, la coopération internationale, l'élaboration de règlements à l'échelle internationale, les défis relatifs à l'équilibre entre les objectifs de réduction d'émissions et une transition méthodique et inclusive et les facteurs géopolitiques qui ont un impact sur les besoins énergétiques dans le monde, notre capacité à recueillir et à vérifier des données, notre capacité à mettre en œuvre avec succès diverses initiatives dans les délais prévus, la conformité de divers tiers à nos politiques et procédures et aux exigences juridiques, la situation économique générale et la conjoncture des marchés dans les pays où nous sommes présents, l'exposition à des litiges ou à des questions réglementaires importantes et leur résolution, notre capacité à faire appel des résultats de ces questions avec succès et l'échéancier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces questions, les activités des marchés financiers internationaux ainsi que les autres facteurs énoncés dans la section Gestion globale des risques du Rapport annuel 2023 de BMO et la section Gestion des risques des rapports intermédiaires subséquents de BMO qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs et notre aptitude à anticiper et à gérer efficacement les risques découlant de tous les facteurs susmentionnés. Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive.

Ces facteurs doivent être pris en compte en plus d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

BMO ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par l'organisation ou en son nom, sauf si la loi l'exige.

Autres avis juridiques

Ce rapport comprend des divulgations volontaires concernant la croissance et le soutien de la clientèle, les cibles durables en matière de prêts et de prises fermes, les cibles d'investissement durable, les émissions de GES et les cibles liées à l'exploitation, les occasions et les risques liés au climat, la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les mesures et les cibles, qui ne sont pas nécessairement incorporés dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

Tout renseignement de tiers contenu dans le présent rapport ou utilisé d'une autre manière pour en extraire des renseignements est jugé raisonnable et fiable, mais aucune déclaration n'est faite ou garantie donnée quant à la qualité, à l'exhaustivité, à l'exactitude, à l'adéquation, à un usage particulier ou à l'absence de contrefaçon de ces renseignements. Concrètement, les méthodes utilisées pour mesurer les émissions de GES opérationnelles et les émissions financées, établir des cibles et faire le suivi des progrès par rapport à ces cibles utilisent des renseignements et des estimations sur les émissions provenant de sources tierces, que Banque de Montréal juge raisonnables. De plus, en l'absence de données sur les émissions propres aux contreparties, certaines émissions financées seront estimées à partir des meilleurs renseignements disponibles, y compris ceux fournis par des sources tierces. La responsabilité de Banque de Montréal (contractuelle, délictuelle, en équité ou autre) ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'utilisation par une partie des renseignements contenus dans les présentes, de toute décision ou mesure prise par une partie en se fondant sur les renseignements contenus dans les présentes, ou de toute inexactitude, erreur ou omission dans les renseignements contenus dans les présentes. Certains renseignements de tiers, comme les facteurs d'émission et les émissions de la portée 3, peuvent changer au fil du temps à mesure que les méthodes évoluent et sont peaufinées. Les faiblesses inhérentes aux méthodes actuelles et à d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les estimations et les attentes de tiers et par Banque de Montréal. Bien que nous ne soyons au courant d'aucune inexactitude concernant le secteur, l'entreprise ou les données du marché présentées dans le présent rapport, ces données et estimations comportent des incertitudes, des risques et des hypothèses importants et peuvent changer en fonction de divers facteurs, y compris ceux dont il est question dans la section intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » ci-dessus.

Rien dans le présent rapport ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument de la Banque ou de ses sociétés affiliées, ou ne constitue une invitation, une recommandation ou une incitation à entreprendre une activité de placement, ou n'en fait partie, et aucune partie du présent document ne doit servir de base à une décision de contrat, d'engagement ou de placement, quelle qu'elle soit. Les offres de vente, les ventes et les sollicitations d'offres d'achat ou d'achat de titres émis par la Banque ou une de ses sociétés affiliées ne peuvent être faites ou conclues qu'en vertu du matériel d'offre approprié préparé et distribué conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il faut demander l'avis d'un professionnel avant de prendre la décision d'investir dans des titres.

Les références de tiers, les références de sites Web et les liens contenus dans le présent rapport sont fournis à des fins de commodité seulement, et le contenu des sites Web mentionnés n'est pas inclus par renvoi dans le présent rapport. Ces références de tiers, références de sites Web et liens n'impliquent aucune affiliation, aucune commandite et aucun endossement.

